

portent encore de nos jours (15). En même temps, M. de Vaubecourt abénevisait au même Jacques-Antoine Butturieux, procureur en la cour de Lyon, le chenil du château, situé au nord près de la maison dudit Butturieux, « attendu qu'il ne saurait convenir à un fermier général d'avoir quantité de chiens » ; et cela pour le cens et servis annuels de six livres, acte passé au palais abbatial de Chazay, le 21 août 1723 (16). Or, ce fermier général du château et des revenus de Chazay était le sieur de Saint-Michel, qui, pour une somme de 4.100 livres à donner par an à l'abbé d'Ainay, avait le droit de toucher rentes, cens et servis de la paroisse (17).

Ce fut en 1731 que le fief du moulin de Chazay fut de nouveau abénevisé par l'abbé François d'Haussonville à M. Etienne de Riverieux de Varax. — Ce fief avait été déjà abénevisé le 22 novembre 1632 par Camille de Neuville, archevêque, à noble Alexandre de Thibaud de la Tulpinière pour une pension de 120 livres. A la mort de M. de Thibaud le moulin passa à François Robonnel, sieur de Pierreherbe, héritier de dame Eléonore de Thibaud (18). Le sieur Robonnel l'avait vendu à Antoine de Saint-Michel, notaire et lieutenant de la baronnie de Chazay, le 2 janvier 1685 ; son fils Gaspard de Saint-Michel lui

(15) Arch. Simiand, chart. 13.

(16) Arch. de M. Simiand à Chazay.

(17) Arch. du Rhône. Ainay. Invent. Pupil., ch. 3.

A Lyon, le fermier général des biens de l'abbaye était le sieur Sivelles. Arch. du Rhône. Ainay. H. 4206, fol. 127, ch. 3. Arch. char. B. 247, ch. 6.

(18) De Thibaud porte *d'argent au chevron d'azur, au chef de même* Steyert.